

Déclaration conjointe du CSEE et de la EFEE sur l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels en Europe

23 novembre 2017

Les partenaires sociaux européens de l'éducation, la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (EFEE) et le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) se sont engagés à améliorer l'attractivité et l'image de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP).

Profondément convaincus que l'EFP est un élément essentiel du secteur de l'enseignement et que des mesures appropriées sont nécessaires pour le rendre plus attrayant pour les étudiants et les adultes, le CSEE et la EFEE se réjouissent de l'organisation de la deuxième Semaine européenne des compétences professionnelles et soulignent le rôle important des enseignants, des formateurs, des chefs d'établissement, des autres personnels de l'éducation, des syndicats de l'éducation et des organisations d'employeurs de l'éducation dans la réalisation de ses objectifs. Reconnaisant le travail effectué au niveau intersectoriel et déterminés à améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels, la EFEE et le CSEE s'appuient sur l'expérience acquise grâce aux discussions et aux échanges au sein du Dialogue social sectoriel européen de l'éducation (DSSEE), c'est-à-dire dans le cadre du [Programme de travail 2016-2017](#) du DSSEE et de l' [engagement conjoint](#) (2015) pour l'amélioration des systèmes d'apprentissage en tant que soutien aux objectifs de l' [Alliance européenne pour l'apprentissage \(2013\)](#).

La EFEE et le CSEE reconnaissent le besoin vital de systèmes d'EFP et d'apprentissage de haute qualité et s'engagent à prendre conjointement des mesures supplémentaires pour rendre l'EFP plus attrayante pour la société et la communauté scolaire dans son ensemble: enseignants, formateurs, autres personnels éducatifs, chefs d'établissement, étudiants et leurs familles en vue de:

- Améliorer le rôle et le statut des enseignants de l'EFP, des formateurs, des chefs d'établissement et des autres personnels de l'éducation;
- Contribuer à des résultats de qualité pour l'EFP et l'apprentissage afin de mieux préparer les étudiants à la vie, à la formation continue et à des emplois de qualité, en garantissant que les étudiants sont soutenus durant la poursuite de leurs études et durant leur apprentissage par des professionnels de l'enseignement et des formateurs qualifiés aux compétences à jour et appropriées;
- Promouvoir la mise en œuvre des conclusions de Riga (2015) et des objectifs de l'Alliance européenne pour l'apprentissage.

Les partenaires sociaux européens de l'éducation invitent donc les institutions de l'Union européenne à soutenir les États membres pour:

- Améliorer la qualité des établissements d'enseignement et de formation professionnels afin d'améliorer les environnements d'apprentissage exempts de stéréotypes sexistes pour les étudiants et les environnements de travail des enseignants, des formateurs, des chefs d'établissement et des autres personnels de l'éducation;
- Promouvoir des investissements supplémentaires dans les systèmes d'EFPP, en particulier en ce qui concerne l'enseignement, les ateliers et l'équipement des instituts d'EFPP, afin de suivre les évolutions techniques et d'offrir une éducation et une formation de qualité aux étudiants et au personnel éducatif;
- Promouvoir un partenariat équitable entre les établissements d'EFPP et les entreprises afin de créer davantage d'apprentissages de meilleure qualité;
- Renforcer la formation technique professionnelle et le perfectionnement des enseignants, des formateurs, des autres personnels de l'éducation et des chefs d'établissements d'EFPP;
- Mettre l'accent sur l'amélioration du recrutement, du maintien en poste et du statut des enseignants, des formateurs et des responsables des établissements d'EFPP, y compris en ce qui concerne des conditions de travail et des rémunérations de haute qualité;
- Promouvoir la participation des partenaires sociaux au développement d'apprentissages de haute qualité et de programmes d'apprentissage en milieu de travail.

Cette déclaration a été adoptée par la plénière du DSSEE le 23 novembre 2017.

Bruxelles, le 23 novembre 2017.



Susan Flocken
Directrice européenne, CSEE



Daniel Wisniewski
Secrétaire général, EFEE